

Qu'est-ce qu'un EREA ?

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) sont des établissements publics d'enseignement (EPLE). Leur mission est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale ou présentant un handicap.

Les orientations des élèves en EREA sont faites par :

-la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pour les élèves présentant un handicap moteur ou sensoriel

-la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA) pour les élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables.

Anciennement écoles nationales de perfectionnement (ENP) les EREA ont aujourd'hui plus d'un demi siècle d'existence.

Quelques données **80 EREA** sont implantés en France métropolitaine. Parmi eux :

- 72 accueils des élèves en grande difficulté scolaire et sociale (dont l'EREA de Saintes)
- 5 accueillent des élèves présentant un handicap moteur
- 3 accueillent des élèves présentant un handicap visuel.

La particularité de la prise en charge des élèves d'EREA est liée à la présence d'un internat éducatif dans 75 d'entre eux. L'encadrement à l'internat est assuré en grande majorité par des personnels 1^{er} degré.

Les finalités et missions des EREA sont assignées dans la circulaire du 17 mai 1995. Celle-ci précise et définit le public accueilli ; les objectifs poursuivis et l'organisation pédagogique qui comporte un secteur de la formation et un secteur éducatif. **L'internat constitue un aspect important et singulier du fonctionnement du secteur éducatif des EREA.**

Les formations en EREA sont organisées en référence aux enseignements du collège, du lycée professionnel ou du lycée général et technologique. Elles permettent d'acquérir au moins une qualification de niveau V. (*Eduscol*)

Plus en détail :

La formation est organisée en trois cycles calqués sur le modèle du collège auxquels s'ajoute le cycle qualifiant.

- **le cycle d'adaptation** (classe de 6^{ème}) : l'objectif est d'accueillir les élèves et de faciliter leur adaptation
- **le cycle central** (5^{ème} et 4^{ème}). La deuxième année du cycle central permet aux élèves d'accéder aux ateliers de l'EREA
- **le cycle qualifiant** (3^{ème}) : l'objectif est d'engager l'orientation vers une formation qualifiante (LP, EREA, CFA). Il se traduit au sein de l'EREA par une première formation professionnelle, inscrite dans un champ professionnel. Les élèves effectuent des stages en entreprise . Ils se présentent également à l'examen du CFG (certificat de formation générale)
- **le cycle qualifiant** (CAP) : l'objectif est de préparer les élèves aux CAP proposés au sein de l'EREA.

L'EREA Théodore Monod de Saintes propose les formations :

- maçon
- menuisier fabricant
- travaux paysagers
- ATMFC